



ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE DE LA
GARDE SCOLAIRE

SOUTENIR
REPRÉSENTER
MOBILISER

CCE – 011M
C.P. – P.L. 5
Services de l'éducation
préscolaire

Assurer des services éducatifs de qualité en garde scolaire pour répondre aux besoins spécifiques des enfants de 4 ans

Mémoire présenté à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 5 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans

27 mai 2019



Table des matières

Introduction	p. 3
Appuyer le choix des parents	p. 4
Assurer la qualité des services	p. 6
a) La formation initiale et la formation continue	p. 6
b) Le ratio éducateur-élève	p. 6
c) Le programme d'activités	p. 7
d) Les locaux et les installations	p. 7
e) Les frais chargés aux parents	p. 8
f) Le fonctionnement général du service de garde	p. 8
Assurer une transition harmonieuse	p. 9
Renforcer les liens entre le service de garde en milieu scolaire et l'école	p. 9
Conclusion	p. 10
Liste des recommandations	p.12

À propos de l'Association québécoise de la garde scolaire

Depuis 1985, l'Association québécoise de la garde scolaire travaille à faire reconnaître le service de garde en milieu scolaire comme l'un des acteurs clés de la réussite éducative de l'élève. L'Association soutient le développement des services de garde en milieu scolaire du Québec, en faisant la promotion de leur rôle complémentaire à la mission de l'école, en représentant leurs intérêts collectifs et en favorisant le développement des compétences de leur personnel.

Introduction

L'Association québécoise de la garde scolaire (AQGS), seul organisme représentant les services de garde offerts dans l'ensemble des écoles primaires du Québec, est heureuse de présenter ce mémoire dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 5 portant sur les maternelles 4 ans.

Un vif débat social a cours actuellement sur l'opportunité d'offrir ou non une option supplémentaire à tous les parents d'enfants de 4 ans, qui serait intégrée au réseau scolaire plutôt qu'au réseau des services éducatifs à la petite enfance existants. Ce débat, bien qu'il mette en opposition des visions différentes de ces services, a l'avantage de sceller un fort consensus autour de l'importance d'offrir à chaque enfant les meilleures conditions pour aller au bout de son potentiel. S'en dégage aussi un engagement partagé par tous à resserrer les mailles du filet de protection que nous tissons autour des tout-petits et de leurs familles pour faire en sorte que toute difficulté soit repérée le plutôt possible et que les bons services soient donnés au bon moment.

L'Association québécoise de la garde scolaire souscrit entièrement à ces valeurs et peut assurer d'emblée que dans toutes les écoles où des classes de maternelles 4 ans seront ouvertes, le service de garde souhaitera participer pleinement à l'épanouissement des enfants qui les fréquentent.

Aujourd'hui, approximativement 60 % des élèves du primaire fréquentent le service de garde et bien souvent, ils y passent un nombre d'heures presque équivalent à celui passé en classe. D'abord mis en place pour répondre à un besoin de conciliation famille-travail, les services de garde se sont vus investis d'une responsabilité à l'égard du développement global des élèves. Tout comme les services éducatifs à la petite enfance, les services de garde en milieu scolaire soutiennent le développement global des enfants dans ses différentes sphères, tant sur le plan affectif, social, moral, langagier, cognitif, que physique et moteur. Autant d'aspects qui sont partagés dans l'école, qui devient le milieu de vie des élèves pour l'ensemble de leur développement.

Toujours dans un cadre éducatif sécuritaire, la garde scolaire permet à tous les élèves qui la fréquentent de vivre des expériences où ils peuvent se réaliser pleinement, de découvrir et de mettre en valeur certaines de leurs forces et de développer leurs habiletés sociales et de saines habitudes de vie qu'ils pourront conserver toute leur vie. Pour certains élèves, la fréquentation du service de garde permet de développer le goût d'apprendre, d'aimer l'école et d'avoir envie d'y aller. En ce sens, fréquenter le service de garde peut constituer, sinon un rempart contre le décrochage scolaire, à tout le moins un facteur de protection important.

Répondre aux besoins spécifiques des enfants de 4 ans en garde scolaire

Les services de garde en milieu scolaire font partie intégrante de l'école. Si l'on souhaite offrir aux enfants de quatre ans des services éducatifs de qualité qui assurent leur bien-être et favorisent leur développement global, on ne peut se permettre d'ignorer l'impact du temps passé au service de garde.

À ce stade-ci, il semble qu'aucune réflexion structurée n'a été entamée sur l'adaptation de la garde scolaire au contexte de l'arrivée des enfants de 4 ans à l'école. Pourtant, de très sérieuses questions se posent, notamment quant à la formation du personnel éducateur, au ratio éducateurs-élèves, au programme d'activités, aux types d'installations et à l'impact sur le fonctionnement général des services de garde. Cette réflexion doit impérativement s'inscrire au cœur du projet d'implantation des maternelles 4 ans. L'un ne peut aller sans l'autre.

À titre de partenaire, l'AQGS souhaite collaborer avec le gouvernement et avec l'ensemble des partenaires du milieu scolaire à faire en sorte que les parents qui choisissent la maternelle 4 ans obtiennent pour leurs enfants des services adéquats et de qualité, et ce, en tenant compte de tout le temps passé à l'école, que ce soit en classe ou au service de garde.

Appuyer le choix des parents

Une grande partie du débat qui a cours sur les maternelles 4 ans porte sur la pertinence même du projet. Plusieurs organisations se sont positionnées soit en faveur ou en défaveur. En ce qui concerne l'AQGS, nous estimons qu'il ne nous appartient pas de se positionner dans ce débat car notre expertise concerne la garde scolaire nous préférons donc laisser à d'autres spécialistes le soin de débattre du cadre éducatif —maternelles 4 ans ou services de garde éducatifs— qui convient le mieux d'offrir aux enfants de 4 ans.

Notre position se veut plus pragmatique et part du principe que dès lors que des maternelles 4 ans seront déployées, les services de garde devront être en mesure d'offrir un service qui répond aux besoins de ces enfants. La question pour nous n'est donc pas

de savoir *si* des maternelles 4 ans doivent être offertes à l'ensemble des enfants de 4 ans mais plutôt *comment* ces services doivent être développés pour assurer l'atteinte des objectifs de plein développement des enfants qu'ils sous-tendent.

Quoi qu'il en soit, puisque le gouvernement n'entend pas rendre les maternelles 4 ans obligatoires, les parcours des enfants de 4 ans demeureront multiples et ce sera aux parents de faire le choix qu'ils estiment le plus judicieux pour eux et leur enfant. Or, pour que les parents puissent faire un choix éclairé, il est essentiel de leur préciser l'ensemble des éléments qui constituent ce choix. Dans le cas des maternelles 4 ans, il faut être conscient que pour un grand nombre de parents, le choix implique en réalité la combinaison du programme de maternelle 4 ans ET du service de garde.

Dans sa mouture actuelle, le projet de loi no 5 n'apporte aucune précision sur l'adaptation des services de garde à cette clientèle. Est-ce à dire que ce seront les mêmes normes conçues pour les enfants de 5 ans et plus qui s'appliqueront aux enfants de 4 ans? Avons-nous l'assurance que ces normes sont convenables pour ce groupe d'âge? Déjà, les normes applicables (notamment le ratio) sont les mêmes pour les enfants du préscolaire et ceux des autres niveaux du primaire. Est-ce raisonnable d'assujettir les enfants de 4 ans aux mêmes règles que celles en vigueur pour les enfants de 12 ans? Autant de questions qui nécessiteront une réponse pour que les parents puissent faire un choix éclairé.

Déjà quelques centaines de classes de maternelles 4 ans sont offertes dans certains milieux défavorisés. À la connaissance de l'AQGS, actuellement 24% des enfants de ces classes fréquentent les services de garde, qui les accueillent au mieux de leur compétence avec les ressources disponibles. Il nous semble nécessaire de dresser le bilan de la situation dans ces milieux afin de pouvoir alimenter cette réflexion sur la base des pratiques actuelles.

Recommandation #1

En collaboration avec l'AQGS

- Faire le bilan de la situation dans les services de garde accueillant déjà des enfants de maternelle 4 ans afin d'évaluer les enjeux d'adaptation à cette clientèle.
- Mettre en place un comité de travail qui aurait le double mandat de faire un relevé des pratiques en garde scolaire qui devraient être adaptées pour correspondre aux besoins des enfants de 4 ans et proposer un cadre

règlementaire clair qui fixe les conditions de service à mettre en place pour répondre aux besoins des enfants.

Assurer la qualité des services

Parmi l'ensemble des éléments devant être examinés par un tel comité de travail, et dans une perspective de qualité de services, l'AQGS aimerait en souligner quelques-uns qui nous paraissent des plus prioritaires.

a) La formation initiale et la formation continue du personnel

La formation initiale et la formation continue ont une influence directe sur la qualité des interactions du personnel éducateur avec les enfants et la qualité des activités qu'ils organisent. La formation initiale du personnel éducateur en garde scolaire doit s'assurer de toucher les dimensions nécessaires dans les interventions avec ce groupe d'âge. Si l'AQGS a la conviction que le personnel des services de garde en milieu scolaire détient les compétences requises pour travailler avec des enfants de quatre ans, elle réitère l'importance d'évaluer si l'attestation d'études professionnelles *Éducateur en service de garde en milieu scolaire* répond aux attentes au regard de la petite enfance, notamment quant à l'offre d'un programme d'activités adapté à ce groupe d'âge. Aussi, le personnel devrait détenir une formation spécifique qui répond aux besoins des enfants de 4 ans. Une préoccupation pour la formation continue devrait aussi faire partie d'un plan de formation pour les éducateurs travaillant dans ces milieux. Cela devient d'autant plus nécessaire, dans le contexte actuel de rareté de la main-d'œuvre qualifiée et du caractère peu attrayant des postes en garde scolaire (temps partiel, horaires brisés, faible rémunération), créant un fort roulement de personnel.

De plus, puisque la maternelle 4 ans à temps plein est offerte dans les milieux défavorisés, les enfants présentent une vulnérabilité supplémentaire. Le personnel éducateur devrait pouvoir compter sur la disponibilité d'une ressource pédagogique qui serait en mesure de l'accompagner et de le soutenir dans ses interventions.

Recommandation # 2

- Que le contenu de la formation initiale l'attestation d'études professionnelles *Éducateur en service de garde en milieu scolaire* soit revu afin de s'assurer une prise en compte plein et entière des besoins des enfants de 4 ans.

b) Le ratio éducateur-élève

Actuellement, le ratio éducateur-élève en garde scolaire est d'un pour vingt et il est le même pour tous les groupes d'âges. Est-ce que ce ratio est adéquat pour des enfants de 4 ans, dont on peut présumer qu'ils nécessitent plus de temps, d'attention et d'un

encadrement plus serré que les élèves de 9, 10, voire 12 ans? À titre de comparaison, le ratio éducateur-élève dans un service de garde régi est d'un pour dix.

Déjà, le gouvernement a annoncé l'intention d'adjoindre aux enseignants des maternelles 4 ans une deuxième personne pour les appuyer dans le fonctionnement de la classe, ce qui constitue une façon de diminuer le ratio. La même préoccupation doit être appliquée aux services de garde.

Par ailleurs, il faut rappeler que la pondération accordée à un élève aux fins du calcul du ratio en classe n'est pas tenue en compte au service de garde, ce qui a pour effet de diminuer le ratio « réel » dans les groupes comprenant des enfants à besoins particuliers, ce qui est le cas d'un grand nombre de ceux-ci.

La question du ratio est cruciale puisque celui-ci a un impact direct sur le coût des services et les besoins en ressources humaines. Dans la mesure où un ratio différent doit être adopté pour les élèves de 4 ans, il sera nécessaire d'ajuster le financement.

c) Le programme d'activités

Les services de garde ont une grande expertise dans le développement d'une programmation adaptée aux besoins d'enfants de 5 à 12 ans. Qu'en est-il des enfants de 4 ans? Quels doivent être les objectifs éducatifs? Quelles aptitudes doivent être mobilisées dans les différentes activités? Quels aspects du développement global des enfants doivent être visés et comment les activités peuvent-elle être évaluées? Voilà autant de questions qui nécessiteront des réponses. La programmation des services de garde pour les 5 à 12 ans s'appuie sur des connaissances fréquemment renouvelées mais également sur un historique de près de quatre décennies. Les services de garde auront besoin de balises et de lignes directrices afin de développer une programmation appropriée aux caractéristiques des enfants de 4 ans.

d) Les locaux et installations

Plusieurs intervenants ont déjà pointé du doigt le défi que représente l'ajout de nouvelles classes dans des écoles déjà surpeuplées et qui manquent cruellement de locaux. L'AQGS estime quand même nécessaire de mentionner que les services de garde devront bénéficier de locaux et d'installations adéquats pour l'ajout des groupes d'enfants de 4 ans. Déjà, la situation dans plusieurs écoles fait en sorte que les services de garde ne bénéficient pas de locaux suffisamment vastes ou aménagés adéquatement.

Au-delà de l'espace, il faut réfléchir au type d'aménagement, au mobilier, aux accessoires, à l'organisation des dîners, etc., et établir des normes claires pour assurer un environnement qui favorise le développement des enfants de 4 ans et leur sécurité.

e) Les frais chargés aux parents

Le gouvernement a entrepris une révision des règles entourant les frais chargés aux parents dont les enfants fréquentent l'école primaire dans le cadre du projet de loi no 12. L'AQGS a pu faire valoir ses préoccupations dans un mémoire qu'elle a présenté en commission parlementaire le 28 mars dernier.

Tout comme le prévoit la Loi sur l'instruction publique, les maternelles 4 ans seront gratuites pour les parents. Cependant, rien n'a été annoncé concernant les frais qui seront exigés pour la fréquentation du service de garde. On peut présumer que celle-ci sera facturée selon les mêmes modalités qui prévalent actuellement pour les élèves de 5 à 12 ans.

La contribution parentale pour la fréquentation du service de garde est fixée à 8,35 \$ par jour pour les élèves inscrits sur une base régulière, ce qui correspond à peu de chose près au montant payé par les parents dont l'enfant fréquente un centre de la petite enfance. Les coûts sont toutefois variables pour les enfants qui fréquentent le service de garde de façon sporadique. À cela, s'ajoutent les frais pour les journées pédagogiques, qui peuvent atteindre, voire dépasser, 30 \$ par jour (le calendrier scolaire en compte 20, auxquelles s'ajoutent les 5 journées de la semaine de relâche). Sans compter les coûts pour la boîte à lunch (le tarif en CPE inclut le repas de midi et les collations) et pour le camp de jour en période estivale.

Bref, en tentant compte de tous ces coûts, la maternelle 4 ans peut devenir un choix dispendieux pour les parents et il faut s'assurer de bien mesurer l'impact de ces coûts. En effet, il nous semble évident que personne ne souhaite voir des enfants de 4 ans avec la clé au cou parce que leurs parents ne peuvent défrayer le coût du service de garde!

f) Le fonctionnement général du service de garde

L'adaptation de la garde scolaire aux enfants de 4 ans entrainera des impacts sur le fonctionnement général des services de garde. Il faudra que ceux-ci disposent des ressources nécessaires, en argent, en temps, et en personnel, pour être en mesure de bien accueillir les enfants. Ils devront disposer d'un budget adéquat pour former le personnel. Celui-ci devra également pouvoir bénéficier d'un temps de planification pour participer aux réunions, aux formations, développer le programme d'activités, faire les suivis nécessaires avec les parents et les autres membres de l'équipe-école, etc.

Au cours de la dernière année, l'AQGS a entrepris une démarche qui vise la valorisation de la garde scolaire dans une école en évolution où les actions concertées de tous les intervenants, qu'ils soient parents, enseignants, professionnels, directions d'établissement ou éducateurs en garde scolaire, sont centrées sur l'élève. L'idée maitresse qui ressort de cette démarche est de travailler à la conception d'un programme éducatif qui pourrait devenir le cadre de référence sur lequel l'ensemble des services de

garde s'appuient, comme cela se fait par exemple dans les CPE avec le programme *J'accueille la petite enfance*. Cette réflexion autour des maternelles 4 ans s'inscrit de façon tout à fait opportune dans cette volonté de repenser la garde scolaire sur de nouvelles bases en tant que service éducatif à part entière.

Recommandation #3

- Collaborer avec l'AQGS et les partenaires du milieu scolaire à la création d'un programme éducatif en garde scolaire adapté aux enfants de 4 ans et inscrire celui-ci dans la réglementation afin d'assurer une qualité de service uniforme dans tous les services de garde en milieu scolaire du Québec.

Assurer une transition harmonieuse

La transition vers l'école représente une étape importante dans la vie de l'enfant et de sa famille, particulièrement lorsqu'il s'agit d'enfants de 4 ans. Alors que plusieurs actions et mesures sont mises en place dans les milieux pour soutenir cette première transition vers l'école, nous constatons encore trop souvent que le personnel du service de garde de l'école est oublié.

Faut-il rappeler que l'éducatrice ou l'éducateur fait partie de l'équipe-école, qu'il accueille aussi les enfants au quotidien dans l'école, qu'il représente une personne significative dans la vie de l'enfant avec lequel il développe des liens de confiance. Des efforts devront être faits pour assurer la collaboration du personnel du service de garde dans les différentes actions mises en place dans l'école et le soutenir dans le développement de bonnes pratiques. Une transition harmonieuse de l'enfant vers l'école exige la collaboration de tous les adultes qui l'accueillent et l'accompagnent à devenir un élève engagé dans sa réussite.

Renforcer les liens entre le service de garde en milieu scolaire et l'école

Le gouvernement a annoncé son intention d'adjoindre à l'enseignant en maternelle 4 ans une deuxième personne pour l'aider dans la gestion de la classe. Nous sommes d'avis que cette deuxième personne devrait être choisie en priorité parmi les membres du personnel éducateur du service de garde de l'école, et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, le personnel éducateur connaît déjà les élèves. Ils sont auprès d'eux à l'accueil le matin, à l'heure du diner et après les heures de classe. L'éducatrice ou l'éducateur occupe une place très importante dans la vie du nouvel élève et incarne une figure de sécurité émotionnelle. Tout au long du parcours scolaire de l'élève, le service de garde soutient

et facilite la relation qui unit la famille et l'école. Toujours dans la perspective d'assurer une transition harmonieuse des services éducatifs à la petite enfance ou de la famille vers le milieu scolaire, le service de garde joue un rôle déterminant. Établir une collaboration et une communication fluide entre le personnel éducateur et le personnel enseignant est une pratique qu'il faut systématiser. Le faire de façon formelle avec un pairage éducateur-enseignant dans les classes de maternelles 4 ans nous semble la meilleure voie à suivre.

Nous rappelons qu'il s'agit de personnel qualifié qui détient des compétences en développement de l'enfant. Le partage des rôles avec l'enseignant pourrait ainsi permettre à ce dernier de se concentrer davantage sur les tâches pédagogiques, tandis que l'éducateur ou l'éducatrice pourrait intervenir sur tous les autres aspects de la gestion de classe (aide générale, comportements, déplacements, etc.)

En plus d'avoir les qualifications nécessaires, le personnel éducateur est généralement disponible et plusieurs d'entre eux ne demandent pas mieux que d'allonger leur horaire de travail. En effet, le travail en garde scolaire est généralement proposé à temps partiel et selon des horaires brisés. En offrant au personnel éducateur de compléter son horaire en travaillant en classe avec l'enseignant, on fait d'une pierre deux coups : on facilite le recrutement de ces nouvelles ressources et on favorise la rétention du personnel éducateur.

Recommandation #4

- Donner des directives pour que le personnel qui sera embauché à titre de deuxième ressource dans les classes de maternelles 4 ans soit choisi en priorité parmi les membres du personnel éducateur en garde scolaire, selon des critères préalablement établis.

Conclusion

Malgré que plusieurs questions restent à être éclaircies quant aux modalités d'implantation des maternelles quatre ans, l'AQGS tient à assurer qu'elle déploiera les efforts nécessaires pour soutenir les services de garde en milieu scolaire afin qu'ils puissent offrir aux enfants de quatre ans des services adaptés à leur groupe d'âge. Elle souhaite pouvoir collaborer avec l'ensemble des partenaires du secteur scolaire afin d'assurer aux enfants et à leurs parents qui feront le choix de la maternelle quatre ans des services et des environnements propices à la réussite de chacun. Elle a la ferme conviction qu'en ayant le courage de briser les silos et de s'attaquer aux chasses gardées, qu'en adoptant une vision innovatrice des rôles de chacun des services de l'école, le gouvernement pourra tirer profit de l'expertise extraordinaire qui a été développé dans

le réseau scolaire, incluant les services de garde. C'est ainsi que nous réussirons, ensemble, à faire en sorte que chaque enfant, peu importe son parcours, soit appuyé dans le développement de son plein potentiel par un continuum de services humain, sensible et performant.

Liste des recommandations

Recommandation #1

En collaboration avec l'AQGS

- Faire le bilan de la situation dans les services de garde accueillant déjà des enfants de maternelle 4 ans afin d'évaluer les enjeux d'adaptation à cette clientèle.
- Mettre en place un comité de travail qui aurait le double mandat de faire un relevé des pratiques en garde scolaire qui devraient être adaptées pour correspondre aux besoins des enfants de 4 ans et proposer un cadre réglementaire clair qui fixe les conditions de service à mettre en place pour répondre aux besoins des enfants.

Recommandation # 2

Que le contenu de la formation initiale l'attestation d'études professionnelles *Éducateur en service de garde en milieu scolaire* soit revu afin de s'assurer une prise en compte pleine et entière des besoins des enfants de 4 ans.

Recommandation #3

Collaborer avec l'AQGS et les partenaires du milieu scolaire à la création d'un programme éducatif en garde scolaire adapté aux enfants de 4 ans et inscrire celui-ci dans la réglementation afin d'assurer une qualité de service uniforme dans tous les services de garde en milieu scolaire du Québec.

Recommandation #4

Donner des directives pour que le personnel qui sera embauché à titre de deuxième ressource dans les classes de maternelles 4 ans soit choisi en priorité parmi les membres du personnel éducateur en garde scolaire selon des critères préalablement établis.